

**Délibération n° 4.02**  
**Rapport 2020 sur la situation en matière d'égalité Femmes/Hommes**  
**dans la collectivité**

**Intervention de Séverine BOTTE**

Monsieur le Président, Chers Collègues,

Ce rapport annuel obligatoire nous est précieux pour apprécier la réalité, mais aussi les évolutions, de la situation en matière d'égalité Femmes/Hommes au sein de notre collectivité.

Mais aussi pour évaluer les politiques publiques dans lesquels nous sommes investis, pour lutter contre les violences dont sont victimes les femmes.

Sur le premier volet, ce rapport n'amène pas de remarques particulières au niveau des éléments qu'il recense utilement.

En revanche, il soulève quelques questions relatives à ce qu'il ne précise pas.

Quelles sont les actions et les outils que vous mettez ou comptez mettre en place pour renforcer notre intervention contre les discriminations dont peuvent être sujettes les femmes au sein de notre collectivité ?

Est-il envisagé la nomination d'un déontologue chargé d'apporter à tout agent qui le demande des conseils utiles ? Ou encore la création d'un réseau de référents « égalité » ?

Des campagnes de sensibilisation et de prévention des discriminations, des pratiques déplacées ou harcelantes sont-elles prévues ?

Et en matière de commande publique, a-t-on prévu d'interdire de soumissionner à un marché les entreprises qui n'auraient pas mises en œuvre l'obligation de négociation sur les objectifs d'égalité professionnelle et salariale entre femmes et hommes ?

Je rappelle à ce propos que l'index de l'égalité professionnelle publié par le Ministère du travail le 4 novembre dernier, a établi qu'en moyenne les femmes sont payées 9% de moins que les hommes à compétences et poste égal dans les entreprises de plus de 250 salariés...

Ce ne sont que des exemples issus de quelques recherches effectuées sur ce qui est mis en place dans d'autres collectivités. Et peut-être que certaines de ces pistes sont actuellement travaillées.

Ce que je souhaite mettre en avant à travers ces exemples, c'est que ce rapport devrait nous indiquer des perspectives pour accroître notre intervention.

Sur le second volet, celui de la lutte contre les violences faites aux femmes, les orientations et actions présentées dans ce rapport, vont dans le bon sens et mettent indéniablement en avant une visée volontariste de notre collectivité.

C'est à souligner. Comme il est à souligner le formidable travail effectué au quotidien par nos partenaires.

Mais nous considérons que l'Etat, malgré d'incessants effets d'annonce gouvernementaux, n'est pas à la hauteur pour prendre à bras le corps ce qui est une priorité sociétale et humaine tout simplement.

Le travail partenarial, « connaît pas », comme s'il suffisait de préparer des lois, des décrets, et de lancer des campagnes de sensibilisation pour agir efficacement.

Non, dans ce domaine il faut bien plus, et nous en faisons la démonstration dans cette collectivité, puisqu'il faut travailler en réseau, s'appuyer sur les associations, sur l'action de terrain, l'action tout terrain en quelque sorte.

J'en veux encore pour preuve le risque de privatisation du 3919, la ligne nationale d'écoute « violences femmes info » qui permet aux femmes le sollicitant une écoute, des conseils, une information et une orientation.

Et le gouvernement n'a rien trouvé de mieux plutôt que de soutenir le réseau « solidarité femmes » et les associations nationales et locales engagées contre les violences, de mettre en concurrence à partir d'un marché cette ligne nationale d'écoute, comme si elle était un service à marchander alors qu'elle s'inscrit dans une mission d'intérêt général.